

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 17/07/2024 - 31337 - 2024 B 02873 - 910 087 261 - JAWS



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2024005559

Dépôt n° : 2024/31337

Le: 17 juillet 2024

JAWS SAS

4 Avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret

SIRET : 91008726100020

TVA Intracommunautaire : FR79910087261

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.**

Je soussigné Franck Carasso,

agissant en qualité de président de FRACAR SAS, elle-même président de la société par actions simplifiée Jaws, dont le siège social est situé au 4 avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret.

A l'honneur de vous exposer :

- que la société Jaws SAS a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2023, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2024.

- que pour les motifs suivants : production des documents nécessaires à l'assemblée générale hors délai, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 juillet 2024 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

A Levallois-Perret, le 30 juin 2024,
Nom et signature du requérant

Franck CARASSO



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

Requête n° 2024005559

Affaire : SAS JAWS

ORDONNANCE

Nous, M. Dominique FAGUET, agissant par délégation de Mme Catherine Drévilhon, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L. 223-26 et L. 241-5 du code de commerce (SARL),

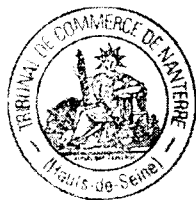
Vu les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce (SA),

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 juillet 2024** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2023** de la société requérante **SAS JAWS 4 AVENUE ANDRE MALRAUX 92300 LEVALLOIS-PERRET (RCS NANTERRE 910087261)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

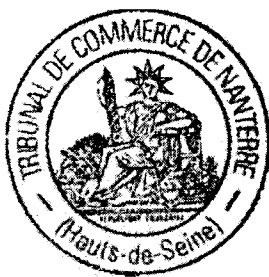
Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le Juge)



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2024O05559
Nom du dossier	SAS JAWS
Délivrée le	17/07/2024

Deuxième et dernière page.